

Le leaving care discuté pour la première fois au niveau fédéral

Au mois de juin, le conseiller national Christoph Eymann a posé une [question parlementaire](#) au Conseil fédéral: «*Les objectifs des organisations pour les «care leavers» peuvent-ils être soutenus par la Confédération?»*»

En comparaison à d'autres pays européens, cela fait quelques années seulement que l'on a commencé à prendre conscience de la situation et des besoins des care leavers en Suisse. Le leaving care fait aujourd'hui l'objet de recherches et de colloques. Certaines institutions d'aide à l'enfance et à la jeunesse proposent des prestations de soutien aux care leavers dont ils assument la charge. Ces approches sont à saluer, mais il faut faire bien plus encore! La question parlementaire adressée au Conseil fédéral par le conseiller national Christoph Eymann est une première étape importante au niveau suisse: les milieux politiques perçoivent la thématique du leaving care au niveau national et en discutent.

Dans le cadre de cette question, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a demandé une prise de position au Centre de compétences Leaving Care (CCLC). L'égalité des chances des care leavers et donc l'amélioration de leur situation étant un objectif déclaré du CCLC, nous avons affirmé notre engagement en faveur de ces revendications et insisté sur la nécessité de changements aux échelons cantonal et national.

La question parlementaire du conseiller national Christoph Eymann s'articule en deux parties:

- *Les objectifs des organisations privées pour les «care leavers» peuvent-ils être soutenus par la Confédération?*
- *La Confédération juge-t-elle possible d'introduire le terme «care leaver» de manière uniforme dans toute la Suisse?*

Cette question parlementaire soulève la question importante du rôle que pourrait jouer la Confédération dans la création de bonnes conditions cadres pour care leavers.

Actuellement, il existe deux organisations pour care leavers en Suisse, l'une à Bâle et l'autre à Zurich. Elles découlent de projets de recherche de type participatif.

Le deuxième point de la question de M. Eymann renvoie à un problème d'ordre systémique, à savoir qu'on exige souvent des informations sur la situation des parents lors des demandes d'octroi d'aides étatiques (par ex. les allocations de formation). C'est là un obstacle majeur pour les care leavers puisque les liens avec les parents d'origine sont souvent tendus voire inexistantes, renforçant ainsi l'inégalité de traitement. Le CCLC appuie la création d'un statut de «care leaver» à part entière car il aiderait grandement, entre autres, à garantir les chances d'accès à la formation.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral met en avant les aspects suivants:

- Il a conscience des défis auxquels sont confrontés les care leavers lorsqu'ils deviennent autonomes. Le Conseil fédéral reconnaît que ces derniers amorcent cette transition plus tôt que les autres jeunes, qu'ils vivent souvent plusieurs transitions en même temps et qu'ils n'ont que rarement la possibilité de retourner dans leur foyer ou leur famille d'accueil.
- Le Conseil fédéral se réfère à la répartition des tâches propre au système fédéraliste et juge dès lors que sa compétence est très limitée. Il renvoie la balle aux cantons et estime que les mesures en faveur des care leavers s'ajoutant aux prestations d'aide à l'enfance et à la jeunesse doivent être développées et coordonnées en premier lieu par les cantons et les communes.
- Enfin, il attire l'attention sur le fait que la CDAS et la COPMA sont en train d'élaborer des recommandations sur le placement extrafamilial qui prennent aussi en compte la phase de départ.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral évoque les défis majeurs et d'ordre structurel auxquels sont confrontés les care leavers. C'est précisément cette prise de conscience qui compte aux yeux du CCLC. Pour mettre fin aux dysfonctionnements, il s'agit de faire un travail de sensibilisation à large échelle autour de la situation et des besoins des care leavers et de trouver des réponses novatrices tant du côté privé que de l'Etat. Dans l'«[Argumentaire sur le leaving care](#)», le CCLC fait le tour des connaissances disponibles partout en Suisse et esquisse les champs de développement potentiels.

Quant aux bases légales cantonales, le Conseil fédéral indique que quelques rares cantons permettent déjà aux jeunes de continuer à bénéficier de prestations une fois la majorité atteinte. D'autres sont en train de revoir les bases légales pour les prestations d'aide à l'enfance et à la jeunesse. Le CCLC s'engage à ce que les intérêts des care leavers soient pris en compte dans le cadre de ces révisions de lois. Si ces développements sont encourageants, il n'en reste pas moins des différences flagrantes entre les cantons. L'égalité des chances n'est donc pas donnée pour ce qui est des prestations d'aide proposées aux care leavers.

Le fait que la CDAS et la COPMA élaborent des recommandations sur le placement extrafamilial en leur qualité de conférences intercantionales est très réjouissant. L'application effective de ces recommandations sera primordiale.

D'autres interventions vont être nécessaires au niveau fédéral pour que la situation s'améliore durablement pour tous les care leavers dans toute la Suisse.

Centre de compétences Leaving Care, août 2020